



AVIS

CCE 2018-0510

Lignes de force pour un avenir durable du secteur
de l'imprimerie

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Avis

Lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'imprimerie

Bruxelles
01-03-2018

Saisine

Les partenaires sociaux du secteur papetier, graphique et de l'édition belge, réunis au sein de la Commission consultative spéciale (CCS) du Papier du Conseil central de l'économie (CCE), se sont adressés directement par courrier, le 21 août 2014, aux co-formateurs du gouvernement Michel I, à savoir Monsieur Charles Michel, actuel Premier ministre (CCE 2014-1441) et Monsieur Kris Peeters, actuel Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, en charge du Commerce extérieur (CRB 2014-1440).

Dans cette lettre, les partenaires sociaux du secteur annonçaient la mise sur pied d'une « Taskforce 2020 sur l'avenir du secteur papetier, graphique et de l'édition ». Cette taskforce a reçu pour mission d'élaborer un rapport sur l'avenir du secteur en Belgique.

Dans la foulée de l'étude « Vers un secteur de l'imprimerie durable » (CCE 2018-0349), les partenaires sociaux du secteur ont décidé d'émettre un ensemble de recommandations sous la forme d'un avis.

Le présent avis s'appuie sur les recommandations précédemment formulées dans l'avis « Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne de valeur circulaire forte dans le secteur papetier, graphique et de l'édition » du 27 février 2017 (CCE 2017-0329).

Avis

Les imprimeries belges font face à de nombreux défis et obstacles qui empêchent bon nombre d'entre elles de réaliser avec succès une transformation durable. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle clé dans l'élimination de ces obstacles.

Accès au marché des capitaux et mesures (para)fiscales

Une première difficulté évidente à laquelle est confronté le secteur de l'imprimerie est l'accès insuffisant au marché des capitaux. Cette situation freine les investissements des imprimeries dans l'innovation ; **c'est pourquoi les partenaires sociaux du secteur demandent aux autorités de faciliter l'accès des imprimeurs au marché des capitaux** et d'encourager de la sorte les investissements innovants. Les pouvoirs publics peuvent également donner un ballon d'oxygène supplémentaire aux petites imprimeries en **intervenant sur la (para)fiscalité**. Dans ce contexte, les réductions de cotisations patronales pour l'engagement des 6 premiers travailleurs représentent une bonne mesure parafiscale. Malheureusement, la mesure favorise rarement les petites entreprises traditionnelles, qui n'ont pas pu embaucher de nouveau personnel ces dernières années.

Garantir des délais de paiement raisonnables

En raison de la diminution de la demande et de la vive concurrence qui règne au sein du secteur, la plupart des imprimeries disposent de très peu, voire pas du tout, de capital-risque. Dans ces circonstances précaires, il est important que le secteur puisse convenir de délais de paiement raisonnables avec ses clients. **Cependant, la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement laisse encore trop de possibilités, après les adaptations par la loi du 22 novembre 2013 et la loi du 26 mars 2014, de déroger au délai de paiement légal de 30 jours dans un contexte B2B, avec pour effet que le secteur de l'imprimerie n'est pas en mesure de supporter de tels préfinancements.**

Garantir un « level playing field »

Afin de maintenir un « level playing field » dans le secteur, **la concurrence des imprimeries publiques à l'égard des imprimeries privées est totalement à exclure**. En l'occurrence, des moyens publics sont dégagés pour concurrencer des imprimeurs privés. Les partenaires sociaux appellent les différents niveaux de pouvoir à éviter formellement ces cas de figure.

Incitants à l'innovation et formations « on the job »

Les imprimeries belges se réjouissent de l'existence de différents types de subsides régionaux pour l'innovation, mais ils déplorent que, dans la plupart des cas, seules les innovations très techniques entrent en ligne de compte. Il en résulte que la majorité des innovations de service ou organisationnelles ne sont pas concernées. **En conséquence, les partenaires sociaux du secteur préconisent une extension du champ d'application des subsides à l'innovation, en sorte que les investissements réalisés par exemple dans un modèle d'affaires en ligne pour une imprimerie soient également éligibles à une aide publique.**

L'innovation peut également être stimulée en **encourageant les réseaux et les échanges de connaissances entre le secteur de l'imprimerie et des secteurs liés. Les pouvoirs publics pourraient concrétiser ces échanges en collaboration avec l'organisation sectorielle Febelgra et les partenaires sociaux concernés.** Une **aide aux formations « on the job » et aux stages en entreprise** est également essentielle pour introduire sur les lieux de travail des compétences qui ne peuvent pas être acquises de façon étendue dans l'enseignement. Les demandeurs d'emploi participant à des stages en entreprise doivent bénéficier d'un statut social décent. Dans ce contexte, le secteur est très favorable à la collaboration entre le VDAB et Grafoc.

Malgré la forte intensité énergétique du processus de production de l'imprimerie et la volonté manifeste du secteur de durabiliser son approvisionnement énergétique, les imprimeries se heurtent à des procédures d'autorisation lentes et complexes, par exemple pour les investissements dans l'énergie éolienne. **Le secteur appelle les pouvoirs publics à simplifier ces procédures d'autorisation et à éliminer de la sorte cet obstacle aux investissements dans des technologies respectueuses de l'environnement.**

Préserver un espace d'affichage suffisant dans l'espace public

Enfin, les distributeurs (locaux) d'imprimés demandent que l'on préserve un nombre suffisant de lieux dans l'espace public pour apposer des affiches ou posters en papier. La réduction constante de l'espace d'affichage a en outre un impact direct sur les possibilités qu'ont les organisations culturelles locales de faire la publicité des événements qu'elles organisent. Le secteur craint dès lors qu'un manque d'espace d'affichage n'entraîne un appauvrissement de l'offre culturelle.

Épilogue

Les partenaires sociaux du secteur papetier, graphique et de l'édition belge demandent aux différentes autorités compétentes de traduire intégralement les recommandations de cet avis dans leur politique.

Dans la foulée du présent avis, les partenaires sociaux du secteur suivront de près la traduction des recommandations dans la politique. Si la situation politique et/ou économique l'exige, les partenaires sociaux créeront des groupes de travail spécifiques afin de poursuivre l'affinement des recommandations du présent avis.

Le présent avis a pu être élaboré grâce à la contribution et le soutien des personnes suivantes :

les partenaires sociaux réunis au sein de la CCS du Papier et de la « Taskforce 2020 sur l'avenir du secteur papetier, graphique et de l'édition » du Conseil central de l'économie (CCE) ;

avec le soutien des **experts de premier plan** qui ont été interviewés dans le cadre de l'étude « Vers un secteur de l'imprimerie durable » (CCE 2018-0349) :

ARTOOS Jos (ARTOOS GROUP), président du Conseil d'administration ;

BERTELS Rudy (DE PERSGROEP), CEO Persgroep Publishing ;

BOUCKAERT Xavier (ROULARTA), CEO ;

BOUKO Eric (IPM GROUP), directeur IPM Press Print;

BRAET Johan (GELEZEN & GOEDGEKEURD), directeur ;

HILAMI Ahmed (FLYER.BE), CEO ;

HUYBRECHTS Paul (MEDIAHUIS), directeur Coldset Printing Partners ;

LAFORGE Yannick (IMPRIBEAU), directeur ;

LEERSCHOOL Pierre (ROSSEL & CIE), CEO Sudpresse ;

METSU William (ROULARTA), directeur Roularta Printing ;

VANLERBERGHE TOM (FLYER.BE), ancien directeur du marketing.